

DÉCLARATION DES DIFFUSEURS SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À UN ARTISTE OU AYANT DROIT

RAISON SOCIALE DU DIFFUSEUR			
ADRESSE			
COMMUNE		CODE POSTAL	
N° D'ORDRE			
N° DE SIRET		FORME JURIDIQUE	

Nom - Prénom, adresse de chaque artiste auteur rémunéré au cours de l'année civile				Numéro d'ordre de l'artiste	Montant de la rémunération versée (avant déduction précomptes)
Nom					€
Prénom					
N°		Rue			
CP		Ville			
Nom					€
Prénom					
N°		Rue			
CP		Ville			
Nom					€
Prénom					
N°		Rue			
CP		Ville			
Nom					€
Prénom					
N°		Rue			
CP		Ville			

Certifié sur l'honneur conforme aux écritures comptables.

Signature et cachet du diffuseur

Fait à

Le

Vous pouvez consulter et rectifier les données des fichiers vous concernant auprès du Directeur de l'Organisme Agréé compétent (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Liberté, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004). La loi rend passible d'amende et (ou) d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (articles L. 377-1 du code de la sécurité sociale et 150 du code pénal).